

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05501

Numéro SIREN : 878 890 326

Nom ou dénomination : 2B

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt 9860

2B

Société par Actions Simplifiée au capital social de 7.500 Euros
Siège social : 1 avenue de Saint-Germain – 78600 MAISONS LAFFITTE
878 890 326 RCS VERSAILLES
(La « **Société** »)

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 1^{er} MARS 2022**

EXTRAIT

Les soussignés :

- **Monsieur Benoît ROBERT**
Domicilié 48 rue de la Procession – Bât. C - 78600 MAISONS LAFFITTE
Associée titulaire de 5.000 actions

- **Monsieur Benoît PINCEMIN**
Domicilié 7 rue Rouget de Lisle - 29000 QUIMPER
Associée titulaire de 2.500 actions

Agissant ensemble en qualité de seuls associés (*ci-après les « **Associés** »*), titulaires de l'intégralité des 7.500 actions composant le capital de la Société **2B**, société par actions simplifiée au capital social de 7.500 Euros, dont le siège social est à MAISONS-LAFFITTE (78600), 1 avenue de Saint-Germain, et dont le numéro d'identification est 878 890 326 RCS VERSAILLES,

Ont décidé d'exprimer aux termes des présentes, conformément à l'article 27 « DECISIONS DES ASSOCIES - GENERALITES » des statuts, leur consentement unanime au point suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Benoît PINCEMIN de ses fonctions de Président de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Rémunération du Président et du Directeur Général.

Il a été pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION UNANIME

Les Associés,

Connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Benoît PINCEMIN de ses fonctions de Président de la Société en date de ce jour,

Prennent acte, à l'unanimité, de la démission de Monsieur Benoît PINCEMIN de ses fonctions de Président de la Société sans condition ni indemnité, avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION UNANIME

Les Associés,

Décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Benoît ROBERT, demeurant 48 rue de la Procession – Bât. C - 78600 MAISONS LAFFITTE, aux fonctions de Président de la Société, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Il devra consacrer tout le temps nécessaire aux affaires de la Société et exercera lesdites fonctions conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus et dans les limites prévues par les statuts.

Monsieur Benoît ROBERT déclare accepter sans réserve les fonctions de Président de la Société qui lui sont confiées et qu'il n'existe aucune prescription, aucune mesure ou obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION UNANIME

Les Associés,

Décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Benoît PINCEMIN, demeurant à 7 rue Rouget de Lisle - 29000 QUIMPER, aux fonctions de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Il devra consacrer tout le temps nécessaire aux affaires de la Société et exercera lesdites fonctions conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus et dans les limites prévues par les statuts.

Monsieur Benoît PINCEMIN déclare accepter sans réserve les fonctions de Directeur Général de la Société qui lui sont confiées et qu'il n'existe aucune prescription, aucune mesure ou obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

[...]

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le présent acte est établi sous la forme d'un acte signé électroniquement par les Associés conformément à l'article 1367 du code civil et au décret n° 2017-1416 du 28/09/2017.

Monsieur Benoît ROBERT

*« Bon pour acceptation des fonctions
de Président de la Société »*

Monsieur Benoît PINCEMIN

*« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général de la Société »*